

Les frais du contrat de capitalisation Ebène Capitalisation *

Mise à jour le 01/04/2023

Montant minimal de versement initial : 150 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - 0,84% maximum par an
- Supports en unités de compte
 - 0,84% maximum par an

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle : commissions prélevées par la banque
 - 0,80% TTC supplémentaires pour un capital constitué jusqu'à 150 000 €,
 - 0,56% TTC supplémentaires pour un capital de 150 001 € à 500 000 €,
 - 0,35% TTC supplémentaires pour un capital constitué supérieur à 500 000€,

Minimum de perception : 500€ TTC supplémentaires par an

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,06 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,09 %
Fonds obligations (moyenne)	1,32 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,69 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,50 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,49 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,32 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,54 %

2/ Gestion libre en gestion Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,06 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,03 %
Fonds obligations (moyenne)	1,32 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,61 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,87 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,23 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,51 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,61 %

3/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle 1,70 %
 - Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,77 %

C) Autres frais annuels
frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **2,5% maximum**

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

Gestion libre

- proportionnels ou forfaitaires
 - **0,25%** dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou en unité de compte et du support Sécurité en Euros,
 - **0,75%** s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'unités de compte et du support Sécurité en Euros,
 - **0,5%** dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte
 - **0,5%** supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrage
 - **0,5 %** des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains
 - **Gratuit** pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif
- Nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle :

- **Gratuits** pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat
- **0,5% avec un maximum de 75€** pour les autres arbitrages

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0%

Frais sur les versements de rente*****

1,50%

Frais de rachat

0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.